



SAGE des deux Morin
 Maison des services publics
 6 rue Ernest Delbet
 77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
 Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 23/10/2008

Le jeudi vingt trois octobre deux milles huit à quatorze heures, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans les locaux du SIVHM à La Ferté Gaucher, sous la direction du président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau »: M. Patrice VALENTIN.

Etaient présents :

Date de la convocation : 3 octobre 2008

Membre de la commission « Eau potable et gestion de la ressource en eau »	Présents	Excusés	Absents
M. VALENTIN Patrice , Vice Président du SAGE, Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau », Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay	X		
M. REVOILE Roger , Président du SAGE des Deux Morin	X		
Mme DE BELLEFON Monique , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
Mme FRANCOIS Marylène , Représentante de la MISE de Seine et Marne	X		
Mme JOLLY Elise , Représentante de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne	X		
Mme PINON Marie-Pierre , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne		X	
Mme LICKEL Marie Françoise Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Vallées de Marne	X		
M. SERENO Julien , Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France		X	
M. WILL Florent , Représentant du Conseil Général de Seine et Marne	X		
Mme REYNAUD Anne , Représentante de Aquil'Brie	X		
Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
M. TELLIER Michel , Maire de Soizy aux bois			X
M. VERJUS Philippe , Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France	X		
M. DHONDT Régis , Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne		X	
M. CARRE Benoît , Ingénieur au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord Est Seine et Marne		X	
M. PINON GUERIN , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne		X	
Mme DAVRON Christelle , Représentante de la communauté de communes de la Région de Vertus	X		
M. PERROT Pascal , Président de la communauté de communes de la Région de Vertus	X		
Mme RIBEYRE Anne , Représentante de l'Association Marne Nature Environnement		X	
M. LOYAL Philippe , Représentant de la commune de Mouroux		X	
M. GARNIER Patrice , Représentant de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		

Ordre du jour :

1. Critique de la première version du rapport d'état des lieux
2. Faire le point sur les blocages

1. Critique de la première version du rapport d'état des lieux

Les remarques émises sont présentées ci-dessous sans ordre de priorité.

Partie eaux souterraines :

- Dans la partie description des nappes, ne pas confondre nappe libre et aquifère affleurant
- Il est nécessaire de différencier la masse d'eau 3103 (Tertiaire-Champigny en Brie et Soissonais), de la nappe des calcaires de Champigny qui fait partie de cette masse d'eau. Ainsi nous nommerons l'ensemble des nappes appartenant à la masse d'eau 3103 : nappes du tertiaire.
- Il serait utile de différencier la qualité de chaque nappe de la masse d'eau 3103
- La nappe de l'Albien est une réserve d'eau potable de secours ultime (arrêté du 23 février 2003 du préfet coordonnateur de bassin portant révision du SDAGE) ; Néanmoins, en pratique, elle ne pourra être considérée comme réservoir de secours que lorsque des captages seront effectivement présents sur le territoire du SAGE. Pour être effectivement utilisable en réservoir de secours, l'eau doit être disponible immédiatement pour l'alimentation de la population.
- Concernant les qualitomètres appartenant au Conseil Général de Seine et Marne, il faut préciser que des analyses annuelles ne sont effectuées que sur 53 d'entre eux.
- Il serait utile de préciser les classes de qualité du SEQ Eaux Souterraines concernant les nitrates, l'atrazine et le déséthylatrazine.
- Il a été fait remarquer que les analyses de la qualité des eaux brutes sont effectuées par des laboratoires différents selon les qualitomètres, ce qui peut entraîner un biais.
- Concernant les pluies efficaces, il serait plus judicieux d'obtenir les données relatives au territoire, plutôt que de considérer celle de la station de Melun qui est une station relativement sèche. La station de Cerneux pourrait convenir à condition qu'elle soit pérenne. La DIREN Île de France et le Conseil Général de Seine et Marne possèdent quelques données.
- Concernant la limitation des prélèvements dans la masse d'eau 3103 définie par le SDAGE, il est nécessaire de préciser que le territoire sur lequel cette réglementation s'applique ne se situe pas sur le territoire du SAGE.
- Les captages prioritaires sont ceux définis suite au Grenelle de l'environnement. Les captages du 9ème programme de l'AESN sont en cours de révision et correspondent à un classement en fonction du SDAGE.
- Lors de la phase diagnostic, ne pas oublier de faire apparaître les « manques »
- Concernant les mesures de restriction suite au dépassement du seuil d'alerte, de crise ou de crise renforcée, il est nécessaire de mettre ces données en relation avec le débit des rivières.

Partie alimentation en eau potable

- Il est nécessaire de différencier la compétence « alimentation et distribution de l'eau potable » de celle « amélioration de la qualité de l'eau potable »
- Il faudra remplacer le terme Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) par Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
- Il serait intéressant de connaître les actions mises en place suite à la délivrance de dérogations préfectorales.
- Il serait intéressant de réaliser une carte sur laquelle figureraient les captages et les rejets des stations d'épuration afin de visualiser la trajectoire de l'eau.

- Il est nécessaire de s'arrêter sur une date de référence t0 pour l'ensemble du rapport afin d'avoir un ensemble cohérent. L'année de référence sera l'année 2006.
- Concernant les graphiques indiquant l'évolution des prélèvements depuis 10 ans, il manque les données pour l'année 2002. Pour pallier ce problème et afin de ne pas accentuer la pente de la courbe il est nécessaire de faire la moyenne entre les données 2001 et 2003 pour l'année 2002. Dans la partie industrie, rappeler que suite à un problème informatique les données 2002 n'ont pu être extraites.
- Il serait plus parlant de définir les volumes prélevés en millions de m³ plutôt qu'en m³.
- Dans la partie diagnostic, une carte faisant figurer les captages ainsi que les captages abandonnés et les actions curatives mises en place, doit être réalisée.
- Il faut également préciser, dans la partie « actions curatives mises en place par les collectivités », que la DCE fixe un objectif d'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau (eau brutes) entre 2015 et 2027 et qu'il est donc nécessaire de développer des actions préventives

2. Les points à approfondir

- La partie relations nappes/rivières est peu développée. Des précisions seront donc à demander auprès des DIREN. Une étude concernant ce thème est en cours de réalisation par AQUI' Brie. Le rapport sera disponible mi 2009. Cette étude ne portera au mieux que sur la limite sud ouest du SAGE, secteur de l'Aubetin. Dans le reste du territoire du SAGE, le mode de relation dominante est l'alimentation des rivières par les nappes.
- Il faut faire un point sur les zones de karst et les zones de vulnérabilité. Le BRGM, la DIREN, l'AESN et le Cémagref doivent avoir des données.
- Concernant la partie agricole, les données du drainage sont à demander aux DDAF, aux chambres d'agriculture et à l'ASA des marais de St Gond. La DIREN possède également un atlas sur lequel figureraient certaines données datant des années 70.
- Les données concernant les territoires sur lesquels des MAE, CTE, agriculture biologique, CIPAN ont été mis en place sont à demander aux DDAF et chambres d'agriculture